

Dialogue du Haut Commissaire sur les défis de protection 2017 : « Vers l'élaboration d'un Pacte mondial sur les réfugiés »

12 et 13 décembre 2017

Session thématique 3 : Mesures à prendre dans la recherche de solutions

Résumé

En s'appuyant sur les résultats de la Discussion thématique 4 de novembre 2017, cette session a confirmé que le renforcement de l'accès à des solutions était l'un des objectifs les plus importants du Pacte mondial sur les réfugiés.

Les considérations clés en matière de solutions ont notamment été les suivantes :

1. Il est souvent nécessaire d'adopter une approche globale, qui exploite les solutions durables et est adaptée au contexte spécifique. La plate-forme mondiale d'intervention en faveur des réfugiés proposée pourrait servir de relais entre les niveaux local et mondial.
2. Indépendamment de la solution qui sera disponible en définitive, l'enregistrement des naissances et d'autres faits d'état civil est un tremplin essentiel, que ce soit pour faciliter le regroupement familial, le retour volontaire, les solutions locales, ou, plus généralement, la « mobilité des réfugiés » et leur capacité d'action.
3. L'accès à l'éducation aide aussi les réfugiés à saisir les solutions lorsque celles-ci deviennent disponibles, et les participants ont instamment demandé le soutien concret de la communauté internationale, y compris des acteurs du développement.
4. Les participants ont discuté de l'importance de l'accès des réfugiés aux moyens d'existence pendant qu'ils sont en exil, soulignant la pertinence des directives et de la Recommandation n°205 de l'Organisation internationale du travail, ainsi que l'exemple des parcs industriels. Le soutien international à la formation professionnelle et au développement des compétences, en particulier pour les femmes et les jeunes, a été encouragé.
5. Plusieurs participants ont souligné que les stratégies de solutions fonctionnaient le mieux lorsqu'elles reposaient sur le respect des droits de l'homme et des approches fondées sur la protection.
6. La collecte et l'analyse de données pourraient être renforcées, et la création du centre conjoint de données de la Banque mondiale et du HCR a été saluée. La collecte de données interopérables sur l'ensemble du continuum du déplacement a été encouragée.

Concernant le rapatriement volontaire:

- Le rapatriement volontaire est la solution durable préférée pour de nombreux réfugiés. Les principales mesures d'appui au retour consistent à résoudre les problèmes de gouvernance et de sécurité, à renforcer les cadres juridiques, à assurer l'accès aux services et à soutenir le développement économique.
- Les participants ont demandé à la communauté internationale, y compris aux acteurs de la paix, de la sécurité et du développement, d'aider les pays d'origine à promouvoir l'établissement de la paix et à empêcher la résurgence des conflits.
- Les participants ont été encouragés à veiller à ce que les retours tiennent compte des besoins de chacun et reposent sur des critères clairs. Les retours prématurés peuvent aboutir à l'instabilité, à la reprise du conflit et à de nouveaux déplacements. L'importance du suivi post-retour a été soulignée, une attention particulière devant être accordée aux risques spécifiques auxquels sont exposées les femmes et les filles.

- Les financements pluriannuels visant à renforcer les pouvoirs publics locaux et le développement des communautés dans les pays d'origine pourraient être augmentés, en s'écartant des approches verticales.
- Les accords tripartites constituent un cadre important pour faciliter les retours, potentiellement soutenus par des plates-formes ou des accords plus étendus, y compris avec l'appui des pays disposés à fournir une assistance financière et technique.
- Les participants ont encouragé l'inclusion des réfugiés dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de rapatriement volontaire, et ont souligné le rôle central des réfugiés, y compris en matière de renforcement de la paix dans les communautés de retour.

Concernant les solutions dans des pays tiers :

- La réinstallation et les voies d'admission complémentaires sont des expressions importantes de la solidarité, ainsi que des solutions pour les réfugiés. Certains participants ont suggéré que le programme d'action encourage les États à étendre l'accès à la réinstallation via les programmes de réinstallation existants et en soutenant la mise en place de programmes dans des pays de réinstallation nouveaux et émergents.
- Le programme d'action pourrait en outre encourager l'augmentation des quotas de réinstallation et les engagements pluriannuels. Le fait de consacrer 10 % des places de réinstallation à des cas d'urgence identifiés par le HCR a été salué comme un objectif concret à envisager.
- Les consultations tripartites annuelles sur la réinstallation sont un forum important qui pourrait être exploité dans le programme d'action. Les participants ont également soutenu les groupes centraux, qui jouent un rôle vital dans la coordination et la mobilisation des possibilités de réinstallation dans des situations spécifiques. Le nouveau « mécanisme de soutien conjoint aux pays de réinstallation » a été présenté comme un outil utile pour aider les nouveaux pays de réinstallation.
- En plus de la réinstallation, l'extension des voies d'admission complémentaires dans des pays tiers est potentiellement l'une des contributions les plus importantes du pacte mondial.
- L'initiative de corridor humanitaire mise en place en Italie avec l'appui des organisations professionnelles pourrait servir de modèle. Les participants ont discuté du potentiel des programmes de parrainage privé et ont invité à une réflexion plus approfondie sur le potentiel que présentent les cadres régionaux pour faciliter la libre circulation des réfugiés.
- Il a également été suggéré d'inclure les promesses de réinstallation ou de voies d'admission complémentaires dans la Conférence annuelle d'annonce de contributions du HCR, afin d'assurer la visibilité de ces actions.

Enfin, concernant les solutions locales :

- Les participants ont été invités à réfléchir à la manière dont la communauté internationale pouvait travailler ensemble afin que l'apport de solutions locales aux réfugiés soit une « victoire ». Un soutien important et prévisible est nécessaire, et il a été suggéré que la plate-forme mondiale d'intervention pour les réfugiés pourrait servir d'intermédiaire entre les pays d'accueil et d'autres pays à cette fin. L'élaboration de « pactes » spécifiques aux pays pourrait aussi être envisagée.
- Les participants ont souligné la nécessité de soutenir l'apport de changements aux cadres législatifs, afin de garantir qu'ils sont actualisés et à même de faciliter les solutions locales le cas échéant. Le renforcement des capacités des institutions nationales afin de permettre l'adoption de réformes a été encouragé.
- De même, les participants ont instamment demandé l'appui de la communauté internationale à des mesures visant à supprimer la discrimination, à optimiser les ressources et assurer l'accès aux services dans les pays qui offrent des solutions locales.

- Le rôle des villes dans l'apport d'un soutien à l'intégration des réfugiés a été souligné.
- Enfin, les participants ont mentionné le rôle de la préparation et de la planification à long terme comme base des solutions locales. Cette démarche pourrait s'appuyer sur les enseignements retirés d'approches de financement fondées sur des prévisions et d'un soutien au développement à long terme fourni par des pays tels que l'Allemagne.

HCR
11 janvier 2018